

**REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
ET PAYSAGERE - PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN (86)
RESUME NON TECHNIQUE**



SERGIES

Juin 2021



**REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
ET PAYSAGERE - PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN (86)
RESUME NON TECHNIQUE**

Etude rédigée par :

Michel PERRINET (Inventaires terrain flore et faune et rédaction)

Evelyne REBIBO (cartographie, rédaction et mise en forme du rapport)

Jean SERIOT (Hirundo : Inventaires avifaune)

Laurent GOURET (O-GEO : Analyses sonogrammes chiroptères)

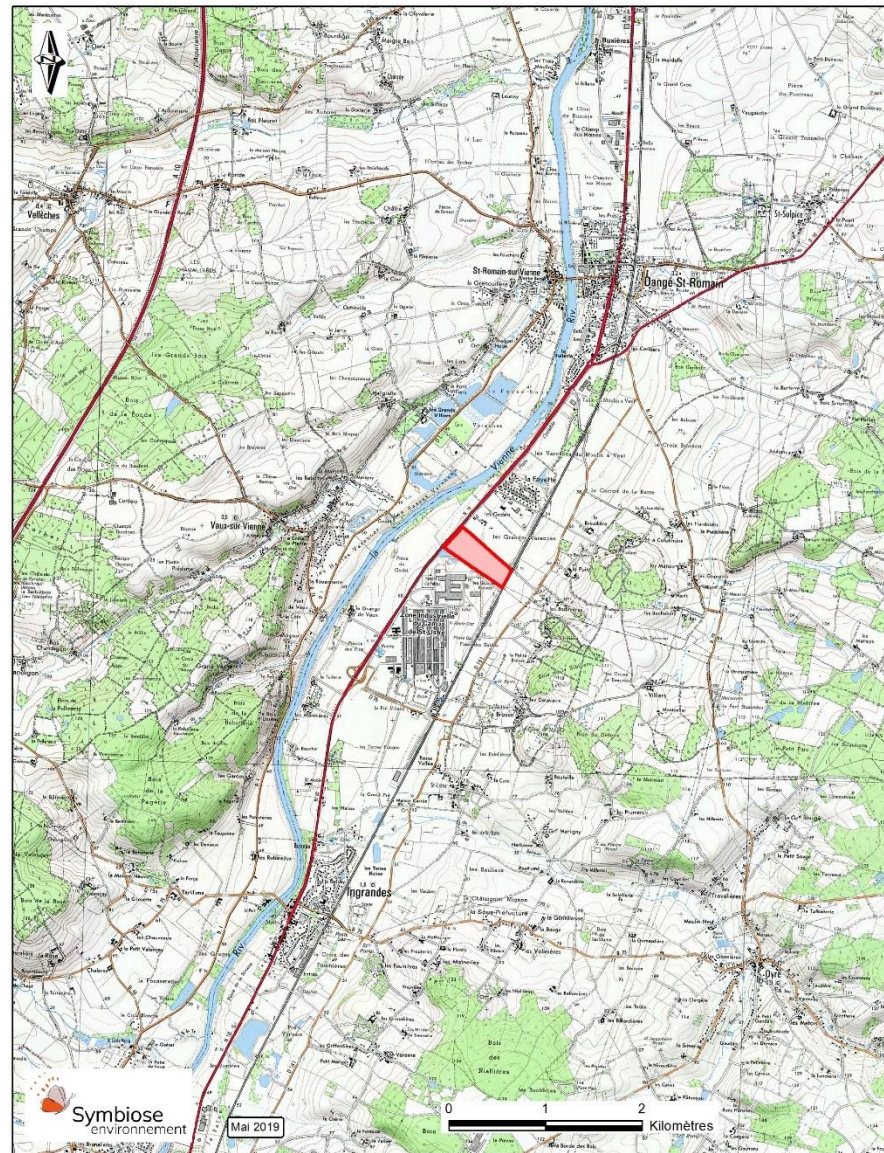
Belinda BOCQUET (Agence B : Etude paysagère)

S.A.R.L. au capital de 7500 € - SIRET 448 605 378 00018 ; Code APE 7112B
Siège Social : 11bis La Torriassière, 86800 LINIERS,
Tél. : 05 49 50 18 91 – e-mail : symbiose.env@orange.fr - <http://symbiose-etudes.fr>

Le site retenu pour l'implantation du projet est localisé sur une carrière encore partiellement active, au lieu-dit « Les Grandes Varennes », situé sur la commune de Dangé-Saint-Romain. Ce dernier se positionne en limite du paysage urbain en continuité avec Poitiers et Châtelleraut dans le fond de vallée et au cœur de la région du Tuffeau dans un paysage mêlant de vastes plaines aux larges horizons et de grands boisements.

La zone d'implantation est une carrière partiellement active aujourd'hui, à l'abandon dans sa partie Est. Elle s'étend sur environ 17 ha. Elle s'inscrit au cœur d'une continuité industrielle, entre la ZI du Camp de Saint-Ustre au Sud, visible de loin et une centrale photovoltaïque existante au Nord.

Le site est fortement encaissé et l'exploitation de la carrière a laissé une zone accidentée, aux écarts de niveaux importants au sein même du site. Ainsi, la RD 161 ainsi que la voie ferrée surplombent la future zone d'implantation. La RD 910 quant à elle, longe directement le site.



Zone d'étude

Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque
Dangé - Saint-Romain (86)

Le site se compose en majorité de milieux secondaires avec des végétations rudérales et des pelouses qui ont recouvert les remblais déposés après l'exploitation de la carrière.

Quelques éléments dont une haie en limite nord-est apportent une touche de diversité au site.

La flore est relativement diversifiée sur le site d'étude au regard du faible nombre d'habitats et de la forte anthropisation. Parmi les 125 espèces inventoriées, aucune n'est protégée.

Deux espèces présentent un intérêt patrimonial : le Miroir-de-Vénus inscrite comme presque en danger (NT) dans la Liste Rouge régionale et la Potentille dressée déterminante dans l'ex région Poitou-Charentes.

Flore remarquable
Diagnostic faune-flore et habitats



Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque
Dangé - Saint-Romain (86)

En termes de végétation, huit habitats ont été identifiés, correspondant essentiellement à des milieux secondaires issus de l'exploitation du site en carrière. Une ancienne dépression humide dont la présence est antérieure à la carrière est le seul élément distinctif de la zone d'étude ainsi qu'un petit linéaire de haie en limite est.

Le site présente un intérêt modéré pour la faune, le linéaire relictuel de haie est favorable pour les reptiles, les insectes et les chauves-souris. Les cortèges de papillons et d'orthoptères comportent des espèces communes et les effectifs de papillons sont exceptionnellement faibles.

Le Lézard des murailles, protégé est présent le long des talus où il exploite les terriers de lapins.

Habitats
Diagnostic faune-flore et habitats

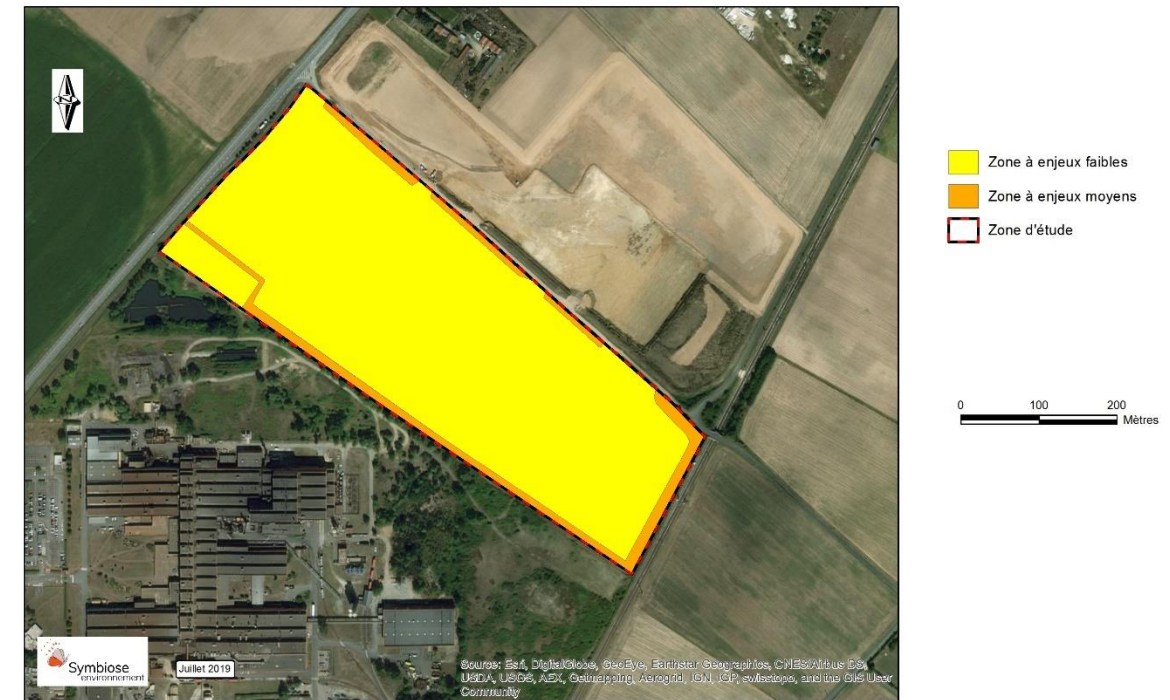


Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque
Dangé - Saint-Romain (86)

Le cortège des oiseaux comporte essentiellement des espèces communes, les espèces présentant un enjeu étant surtout liées à l'activité d'extraction du sable : Hirondelle de rivage, Petit gravelot, le Cochevis Huppé, ce dernier étant également présent dans le premier parc photovoltaïque voisin en activité.

Le cortège des chauves-souris est riche de onze espèces qui exploitent en priorité les lisières arborées autour de l'aire d'étude.

Enjeux pour la flore et la faune
Diagnostic faune-flore et habitats



Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque
Dangé - Saint-Romain (86)

Faune remarquable
Diagnostic faune-flore et habitats



Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque
Dangé - Saint-Romain (86)

L'analyse de la visibilité de l'aire d'étude met en évidence une visibilité potentielle aux abords immédiats du site depuis les routes, mais aussi et surtout depuis les plateaux de la région du Tuffeau. Cependant, elle est limitée par des boisements épars, qui se densifient en s'éloignant du fond de vallée.

Seuls les bosquets entourant les Fonderies du Poitou forment une barrière visuelle efficace. Le site ne comporte pas d'autres zones plantées en périphérie et pourrait bénéficier de haies le long des routes qui permettraient autant de fixer les talus que de les dissimuler.

L'inventaire patrimonial et touristique met en évidence une concentration de sites plus importante dans l'AEE. L'AEI comporte réellement un monument classé, deux monuments inventoriés et l'AER aucun monument patrimonial ou touristique.

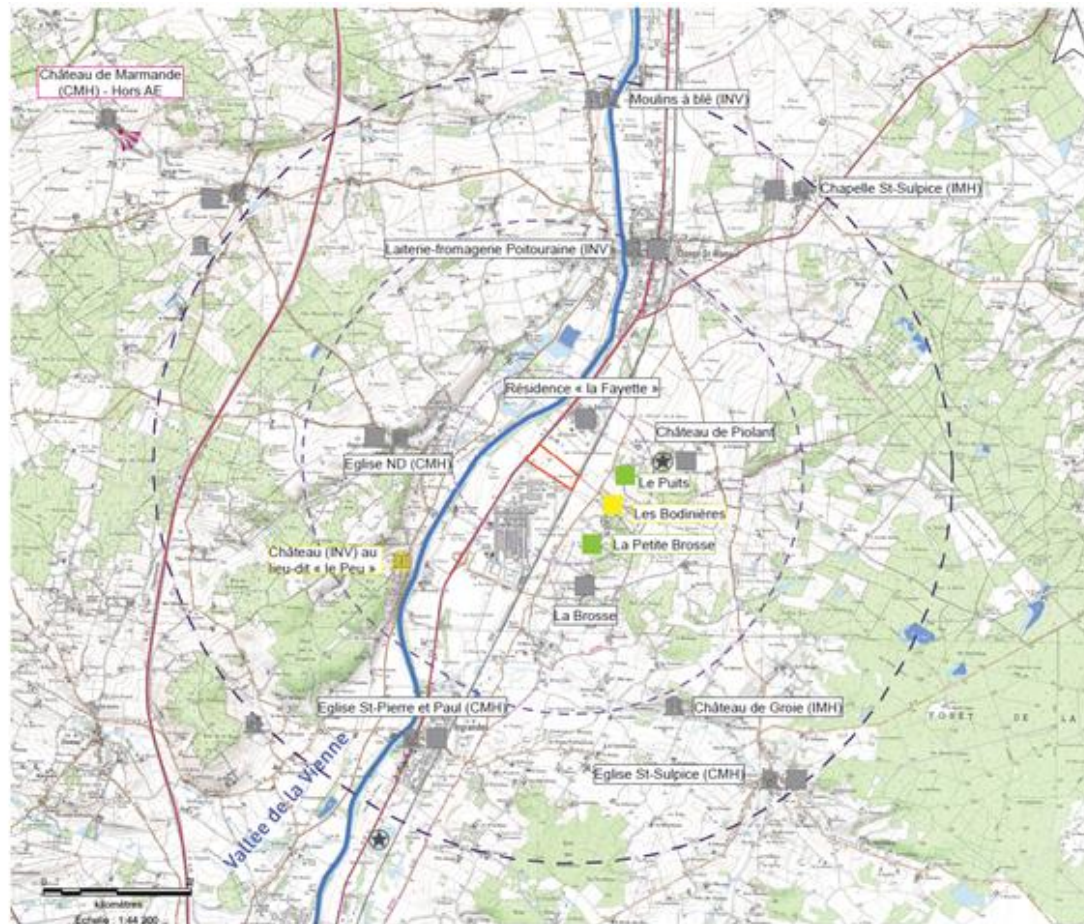
Aucune visibilité ni co-visibilité depuis les différents sites patrimoniaux et touristiques ne sont à envisager. Hormis une potentielle ouverture depuis le château du Peu (INV) ; la co-visibilité à évaluer reste cependant atténuée du fait de l'éloignement, de la ZI du Camp de St-Ustre et de la position arrière (non réfléchissante) des panneaux.

Le principal et plus proche site touristique de l'étude est le château de Piolant faisant office de chambres d'hôtes. Situé à l'Est du site de projet à environ 1,15 km, les bois propres au domaine l'encerclent de façon à créer un écrin végétal bloquant les perceptibilités en direction du site de projet.

Des pontes de crapaud épineux et Crapaud commun dispersées dans les dépressions des matériaux de remblaiement en cours ont été observées dans l'aire d'étude.

LÉGENDE

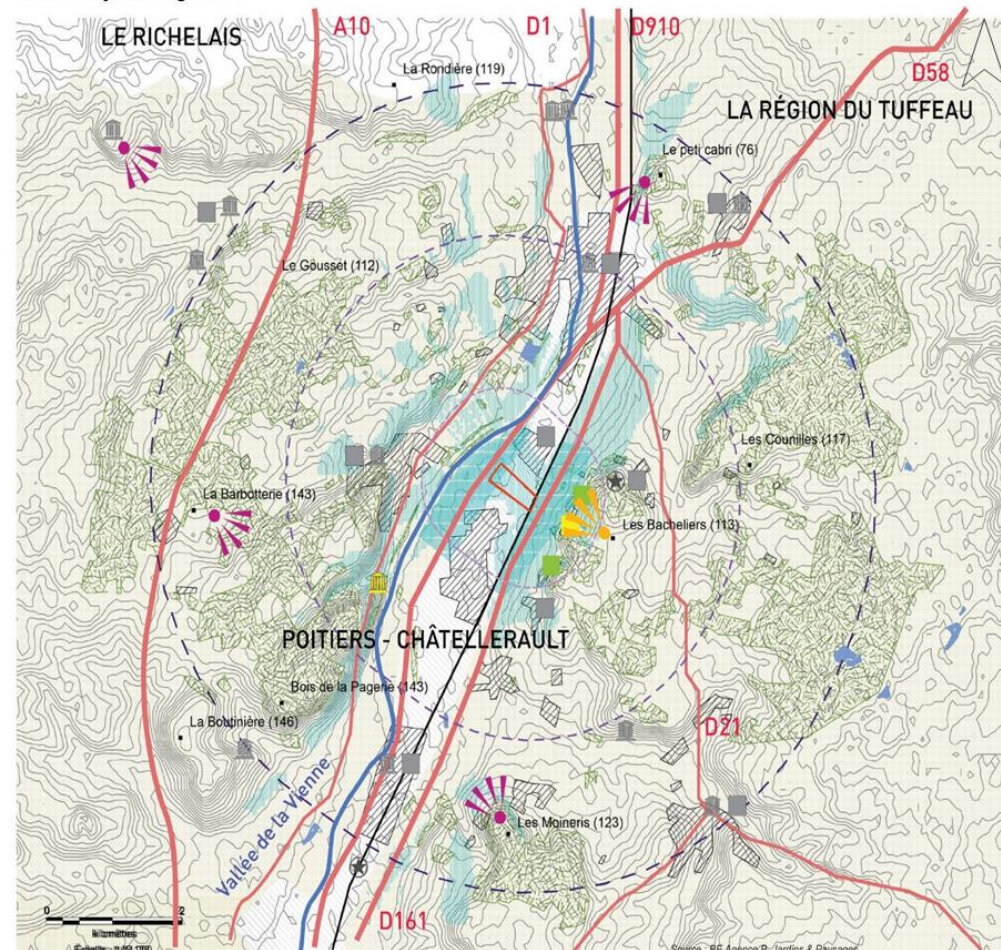
- Site de projet
- Aire d'étude rapprochée (AER) 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI) 3 km
- Aire d'étude éloignée (AFF) 6 km
- ENJEUX PATRIMONIAUX
 - Sensibilité nulle
 - Sensibilité négligeable
 - Sensibilité faible et/ou à évaluer
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Site touristique - sensibilité à évaluer
- ENJEUX PAYSAGERS
 - Point de vue
- Villages de proximité
 - Sensibilité nulle
 - Sensibilité négligeable
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte



Carte de synthèse générale

LÉGENDE

- Site de projet
- Aire d'étude rapprochée (AER) 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI) 3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE) 6 km
- Boisements
- Bâti
- Unités paysagères
 - La région du tuffeau
 - Poitiers - Châtelleraut
 - Le Richelais
- Courbes de niveau 5m
- ENJEUX PATRIMONIAUX
 - Sensibilité nulle
 - Sensibilité négligeable
 - Sensibilité faible et/ou à évaluer
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Site touristique - sensibilité à évaluer
- ENJEUX PAYSAGERS
 - Point de vue
 - Point de vue d'où la zone d'implantation est visible
- Villages de proximité
 - Sensibilité nulle
 - Sensibilité négligeable
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
- Zone de visibilité théorique au projet (ZVI)
- Zone de visibilité majeure au niveau des axes routiers



L'analyse paysagère a démontré que les impacts du projet seront négligeables voir au maximum faible (hameaux de proximité et RD 161). Cela s'explique notamment grâce au choix d'un site de projet inséré dans une démarche de reconversion de site et d'un contexte limitrophe préalablement industrialisé (l'impact visuel des fonderies du Poitou étant bien plus fort que celui du projet photovoltaïque).

De manière générale, au niveau du paysage, du patrimoine et du tourisme, le projet photovoltaïque, malgré sa superficie importante, n'impactera que faiblement (au maximum) l'ensemble des aires d'études. Le projet s'implantera de manière cohérente et positif au sein du paysage local.

Les travaux conduiront momentanément à la disparition du Miroir de Vénus lié à l'activité de la carrière. Le Miroir de Vénus, plante des cultures sarclées, pourra néanmoins réapparaître une fois le site en phase d'exploitation et peu à peu disparaître avec la stabilisation du sol.

La fermeture de la carrière, antérieure à la phase de travaux d'installation, effacera tout milieu potentiellement favorable aux amphibiens et il n'y aura donc pas d'impact lié aux travaux d'installation du parc.

Les travaux ne seront également qu'une faible source de dérangement pour les reptiles et n'auront pas d'impact sur les chauves-souris en n'impactant pas les haies en bordure de l'aire d'étude.

Les travaux d'installation du parc photovoltaïque seront une cause de dérangement momentanée sur le Cochevis huppé, seule espèce encore potentiellement présente après l'exploitation de la carrière, mais qui pourra se reporter sur les milieux voisins, une partie de l'aire d'étude n'étant pas concernée par l'installation de panneaux. Il en va de même pour l'ensemble des oiseaux notés qui disposent de vastes espaces au voisinage pour s'installer autour de l'aire d'étude.

Les travaux seront donc une source de dérangement faible pour les oiseaux les plus remarquables. La période la plus favorable pour la réalisation des travaux se situera alors entre août et novembre

Du point de vue paysager, la démarche progressive de l'étude d'impact avec la phase de diagnostic détaillée, a permis d'aboutir à une conception du projet réduisant fortement les impacts notamment visuels. Aucune mesure complémentaire en faveur du paysage n'est donc nécessaire. En effet, l'implantation des panneaux photovoltaïques et des aménagements annexes épouse les lignes topographiques de la parcelle et compose avec les caractéristiques géomorphologiques et paysagères locales:

L'utilisation et l'aménagement de la voie d'accès existante minimisent les terrassements qui sont généralement générateurs d'impacts forts. Le chantier minimisera donc le défrichage, le décapage du sol, le transfert des matériaux de décaissement vers les zones de remblai etc...

La conservation des talus et des haies périphériques (à intégrer en mesure de réduction au Nord du projet côté RD 910) permet de maintenir la flore, la faune ainsi que la biodiversité présentes sur le site et facilite l'intégration visuelle du projet dans le paysage local,

Les postes de livraison et de transformation seront peints dans une teinte neutre à verte (Vert Olive -RAL 6003) afin de faciliter leur intégration dans le contexte rural.

Une mesure d'accompagnement pourra être mise en œuvre afin de contribuer au maintien des populations d'amphibiens, dans les zones où ne seront pas implantées de panneaux et où pourra être creusée une mare d'au moins 1,50 m de profondeur avec des berges en pente douce.

De même, pour contribuer à la constitution de la trame verte, en particulier du réseau de haies favorables à l'activité de chasse des chauves-souris, des haies arbustives pourront être implantées en limite de site, notamment en pied de talus au nord, à l'est et à l'ouest.

Critères environnementaux	Description	Intérêt environnemental	Impact du projet avant mesures	Mesures	Impact après mesures	Coût des mesures
Contexte du site	- implantation sur environ 17 ha dans une carrière partiellement active lors des études, à l'abandon dans sa partie Est ; - s'inscrit au cœur d'une continuité industrielle, entre la ZI du Camp de Saint-Ustre au Sud, visible de loin et une centrale photovoltaïque existante au Nord - absence de plan d'eau ou de cours d'eau dans l'aire d'étude ;	Faible	Faible à nul	Pas de mesure	Faible à nul	
Parcelles concernées par le projet	- implantation sur les remblais après arrêt de l'exploitation de la carrière, avec un retrait à l'ouest vis-à-vis de la RD910	Nul	Nul	Pas de mesure	Nul	
Connectivité écologique du site	- aire d'étude en dehors de corridor diffus ou de réservoir de biodiversité, - projet n'impacte pas le petit linéaire de haie, le projet n'influe pas sur le maintien de corridors écologiques locaux pour la petite faune	Nul	Nul	Pas de mesure	Nul	
Proximité de sites naturels sensibles et/ou protégés	- Zone d'implantation ne comprend aucun zonage de protection ou d'inventaire ni de conservation - Zone d'implantation localisée en limite de lit majeur de la Vienne.	Nul	Nul	Pas de mesure	Nul	
Habitats de végétation et Flore	- 7 habitats de végétation sans intérêt patrimonial qui sont des milieux secondaires avec des végétations rudérales et des pelouses qui ont recouvert les remblais déposés après l'exploitation de la carrière ; une haie en limite nord-est apporte une touche de diversité au site. - flore commune avec cent vingt-cinq espèces végétales inventoriées ; deux espèces ont un intérêt patrimonial : - Miroir-de-Vénus inscrite comme presque en danger (NT) dans la Liste Rouge régionale, - Potentille dressée déterminante dans en ex- région Poitou-Charentes	Faible	Faible	Pas de mesure	Faible	
Avifaune	- hirondelles de rivages nichant dans les falaises ; Petit Gravelot et Cochevis Huppé exploitant les remblais caillouteux et sableux de la carrière en cours d'exploitation, cette présence étant temporaire jusqu'à la fin de l'exploitation en carrière ; - remblaiement du site à l'achèvement de l'exploitation en carrière, les oiseaux perdent plus ou moins rapidement les conditions d'accueil qui leur étaient favorables.	Faible	Faible à nul	Démarrage des travaux avant ou après la période de nidification de mars à juillet de façon à reporter l'installation des oiseaux	Faible à nul	Pas de coût supplémentaire aux travaux
Chiroptère	- cortège de onze espèces de chauves-souris exploite le site comme territoire de chasse, notamment au niveau des linéaires boisés. - enjeux surtout en périphérie de l'aire d'étude, - sur les franges arborées javec un rôle important dans la conservation des espèces : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Barbastelle d'Europe, la Noctule commune, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard gris. - présence ponctuelle d'espèces à enjeu conservatoire élevé : Noctule de Leisler, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton) et moyen (Murin à moustaches). - assurer la conservation des habitats arborés pour maintenir des zones d'alimentations attractives	Moyen	Faible	Maintien du linéaire de haie	Faible	Pas de coût supplémentaire aux travaux
Entomofaune	- cortège pauvre de papillons - cortège absent de coléoptères patrimoniaux, - cortèges commun d'orthoptères - quasi absence des odonates - effectifs exceptionnellement faibles, constat général pour l'année 2019.	Faible	Faible	Pas de mesure	Faible	
Amphibien	- Crapaud calamite et Crapaud commun ont pondu dans les vasques d'eau temporaires, ces dernières s'asséchant trop rapidement pour permettre la réussite du développement des larves, et sont recouvertes progressivement par les remblais ; - remblaiement du site à l'achèvement de l'exploitation en carrière, les amphibiens perdent plus ou moins rapidement les conditions d'accueil qui leur étaient favorables ;	Moyen	Faible	Réalisation des travaux après pose entre décembre et février de barrières à amphibiens autour du site Création d'une mare (accompagnement)	faible	Barrière 1800 m : 7 600 € hors pose Mare : 1500 €
Reptile	- présence du Lézard des murailles, protégé mais évalué non menacé dans les listes rouges régionales, nationale, européenne et mondiale, avec enjeu modéré des lisières	Moyen	Faible à modéré	Réalisation des travaux après délimitation de la zone de travaux accessible aux engins et ajustée à la barrière amphibiens	Faible à modéré	Pas de coût supplémentaire aux travaux
Mammifère hors chiroptères	- Chevreuil et nombreux lapins, passage du Putois sur le site	Faible	Faible	Pas de mesure	Faible	

Bruit et pollution chimique	<ul style="list-style-type: none"> - nivellement après exploitation de la carrière, et conditions satisfaisantes de maintien du sol constaté pour le parc voisin déjà existant : pas de dégradation du sol à envisager. - bordures à la base des talus encerclant le site de nature sableuse, facilitent les écoulements d'eau ; - application des mesures standard pour la conduite de chantier : nappe phréatique non impactée suite aux travaux de terrassement et pas d'impact lors du fonctionnement. - études concluent que les panneaux photovoltaïques à base de couches minces en Cadmium ne produisent aucune émission lors de leur fonctionnement normal 	Faible	Faible	Application des mesures standard pour la conduite de chantier	Faible	Pas de coût supplémentaire aux travaux
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Aire d'étude fortement encaissée et exploitation de la carrière a laissé une zone accidentée, aux écarts de niveaux importants au sein même du site (RD 161 ainsi que voie ferrée surplombent la future zone d'implantation ; RD 910 longe directement le site) ; - analyse de la visibilité de l'aire d'étude met en évidence une visibilité potentielle aux abords immédiats du site depuis les routes, mais aussi et surtout depuis les plateaux de la région du Tuffeau. Cependant, elle est limitée par des boisements épars, qui se densifient en s'éloignant du fond de vallée. - seuls les bosquets entourant les Fonderies du Poitou forment une barrière visuelle efficace. - site ne comporte pas d'autres zones plantées en périphérie et pourrait bénéficier de haies le long des routes qui permettraient autant de fixer les talus que de les dissimuler ; - site est relativement encaissé ce qui pondère l'absence de haies périphériques qui dissimulent en général les installations. - site avant tout par essence industriel avec la présence au Sud des fonderies du Poitou ; avec le parc photovoltaïque déjà en fonctionnement au Nord, le projet vient s'agrémenter au paysage telle une extension de ce dernier. 	Négligeable à faible	Faible	Mettre en place une haie arbustive en périphérie du site de projet au site afin de réduire les co-visibilités envisageables avec les coteaux Ouest et Est	Faible à nul	Linéaire 500 m haie planté : 1 000€ HT

Synthèse des enjeux et des impacts après mesures à mettre en oeuvre